

# Contrat de travail d'employé

Entre ..... , employeur  
rue ..... , n° .....  
à ..... n° postal .....  
représenté par .....  
et ..... , employé  
rue ..... , n° .....  
à ..... n° postal .....

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** L'employeur engage l'employé dans les liens d'un contrat de travail à partir du .....  
L'employé assume la fonction suivante : .....

et remplit les tâches suivantes : .....

Horis l'hypothèse où le contrat est conclu pour un travail nettement défini, la liste reprise ci-dessus est indicative, mais non limitative; l'employé pourra donc être affecté à d'autres tâches compatibles avec ses capacités professionnelles, dans la mesure où ce changement ne lui cause aucun préjudice matériel ou moral.

**Article 2** L'engagement est conclu :  
 pour une **durée indéterminée\***  
 pour une **durée déterminée\*** du ..... au .....  
 pour un **travail nettement défini\*** : .....

**Article 3** La durée du travail est fixée à ..... heures par semaine et répartie comme suit :  
lundi : de ..... à ..... vendredi : de ..... à .....  
mardi : de ..... à ..... samedi : de ..... à .....  
mercredi : de ..... à ..... dimanche : de ..... à .....  
jeudi : de ..... à .....

Un repos est accordé au cours de la journée de travail de ..... à .....  
Autre répartition : .....

**Article 4** A la date du présent contrat, la rémunération convenue est fixée à € ..... bruts par mois.

**Article 5** En outre, il est convenu l'octroi des avantages suivants\* :  
 titres-repas : valeur faciale du titre-repas de € ..... , comprenant une participation de l'employé de € ..... et une intervention patronale de € .....  
 autres : .....

Préciser les éventuels avantages accordés au travailleur et, le cas échéant, les conditions d'octroi de ces avantages.

